

Roanne le 3 septembre 2008

Temps de travail : Il faut redonner de la souplesse en matière d'horaires locaux !

Réunis en Conseil syndical mardi 2 septembre, les militants de la CFDT de Roanne ont analysé les premières conséquences de l'application des horaires de la Direction.

Force est d'abord de constater que depuis cette rentrée, la Direction est bien peu loquace sur la mise en place de ses nouveaux horaires. Si pendant toutes les négociations, elle a su activer le réseau des managers pour faire le CR rapide des réunions de négociations, depuis huit jours, ces mêmes managers sont bien seuls à devoir expliquer, parfois l'inexplicable. **La stratégie dont personne n'est dupe du «wait and see» de la Direction laisse place au flou, en particulier sur la période de transition mise en place jusqu'au 15 septembre.** A ce sujet, justement, la CFDT tient à préciser que **les salariés ont bien le droit de poser un bonus** (le dernier) d'ici le 15 septembre, bonus dit de régularisation pour arriver à se positionner entre + ou - une heure. **Les salariés souhaitant opter pour un temps partiel, notamment à 90%, peuvent également se rapprocher de leur hiérarchie** pour connaître les modalités précises d'application. Les salariés transférés (CSC, Cusset) se voient toujours appliqués l'accord négocié et non dénoncé, même si la direction prévoit d'utiliser la clause de revoyure de cet accord dans les prochaines semaines pour rediscuter, entre autres, des horaires et des transports. Les heures de RC en stock sont récupérables en heures et non systématiquement en demi-journées. Bref, parfaitement organisé, ce flou tranche en tout cas de manière réelle avec ce que nous avons pris l'habitude de vivre au quotidien et démontre que la direction analyse la réaction des personnels. Sans doute une période d'adaptation est-elle nécessaire pour dresser un premier bilan, mais là encore, compte tenu des réponses différentes qui sont apportées aux demandes des salariés selon les centres, le conseil syndical CFDT de Roanne estime nécessaire de parler d'aménagements redonnant de la souplesse, avec en ligne de

fond la recherche d'un **consensus partagé**. En imposant 7h22 par jour sur 218 jours, la Direction a fixé le cadre de l'application de l'accord qu'elle souhaitait d'une manière générale. **Mais en fixant de manière autoritaire les plages horaires, cela revient à imposer un quasi horaire fixe à tous.** Autrement dit, elle impose tout : pas étonnant que certains déjà ont fait part de leur profond mécontentement ! Ceci n'est pas correct, qui plus est auprès de salariés à qui il est souvent demandé d'adapter leurs horaires en fonction de la charge. Pour la CFDT, une étude locale doit permettre de traiter ces problèmes. Une personne qui entre à 8h10, prend 1h à midi, est obligée de sortir à 16h30 (là aussi imposé), si elle ne veut pas dépasser l'heure mensuelle autorisée. D'autres centres, sous l'égide de mêmes directions opérationnelles, procèdent différemment : **A Satory, l'heure de sortie est possible à 16h15.** Une heure de sortie peut également être étudiée plus tôt le vendredi sans que cela ne vienne remettre en cause la théorie générale patronale du «tous ensemble au même moment».

Le conseil syndical CFDT du centre de Roanne souhaite exposer à la Direction locale, ces différentes suggestions, légitimes et justes. Par exemple aussi, permettre le fractionnement en heures d'une journée de congé, ne serait-ce que pour permettre de consulter un médecin ou autre service médical, sans avoir à utiliser une demi-journée de congé, est-il à ce point inaudible, ce qui au final, arrangerait aussi l'entreprise (moins durée d'absence) ? De même, une souplesse ne peut-elle être accordée aux personnes en travail postés, en particulier à la prise de poste ? Une réunion dite de bilan est prévue le 24 septembre avec M. Guillet, mais il nous paraît nécessaire de faire un premier point à la mi-septembre pour recueillir les premières remontées, **le but étant d'identifier les améliorations à apporter pour rendre moins contraignante aux salariés l'application de ces nouvelles mesures.**